



ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24  
(amiante)

Collectif: **Elimination Rapide de l'amiante Défense des Exposés aux Risques**

TEL 06 88 46 55 33

Mail : [cerader24@wanadoo.fr](mailto:cerader24@wanadoo.fr)

Site : moteur de recherche puis... site cerader24

## LE LIEN

L'information des adhérents du CERADER 24

### Sommaire

-----

**Page 1:** - éditorial: Une rentrée chargée ... d'où il faut chasser les nuages ... ACTION j'ai dit ton nom !

- Changement pour les permanences de LALINDE. Pensez-y !

- Soutien à nos amis passant aux tribunaux : manifestations à PERIGUEUX et BORDEAUX

**Page 2:**

- DEJA DATEE ... notre assemblée de fin d'année qui aura lieu.

**le 15 novembre 2019 à BERGERAC à 17h30**

- TOULOUSE l'insoutenable réalité ! L'amiante réutilisé !

- POLYREY ose encore aller en cassation contre une victime !

### RAPPEL DES PERMANENCES DE L'ASSOCIATION

#### BERGERAC : INCHANGE

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois au local de l'association espace CHARPACK, rue Jean ZAY à BERGERAC. 14 à 18 heures

#### LALINDE : CHANGEMENT

La permanence de LALINDE qui a lieu le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 9h00 à 11h45 se tiendra **dans les locaux de la mairie** et non plus à l'espace économie emploi.

-----

Consultez le blog de la CAVAM : <http://www.amiantemaladieprofessionnelle.com/preview>

## DEJA LA RENTREE!!!

**Comme les écoliers et étudiants, nous pourrions avoir cette formule qui montre surtout que le temps passe vite !** Mais, à l'association, nous n'avons pas cessé nos activités tant il y avait de problèmes à suivre ou à régler.

Mesures gouvernementales, réforme de la justice avec ses conséquences pour nos amis malades ou ayants droit, préjudice d'anxiété revu après la cassation ... Mais aussi, attaque violente du MEDEF contre la "faute inexcusable des employeurs" qu'ils voudraient faire disparaître ... accord commercial du CETA qui peut permettre de faire entrer des produits amiantés ou cancérogènes en France... l'âge et le montant de nos retraites qui va nous pénaliser tous ...etc

Quant aux déchets amiantés laissés n'importe où qui pénalisent les communes ou ceux dont certaines entreprises se servent pour faire du remblai dans des écoles ou autres endroits ... (comme à Toulouse récemment)...

**Malgré tous ces mauvais coups, nos actions locales et nationales permettent des avancées notamment:**

- une amélioration dans l'appel des dossiers de victimes devant le pôle social
- un retournement partiel de la jurisprudence en matière de préjudice d'anxiété par la cour de cassation le 5 avril dernier
- le lancement de l'étude pour l'implantation d'un "pilote" de destruction de l'amiante sur BERGERAC ... etc

**ALORS en cette rentrée montrons que nous restons mobilisés** et pour cela continuons notre action solidaire de soutien à nos amis qui passent devant les tribunaux ... les medias nous aident à faire connaître notre combat en ces occasions, ce n'est pas si souvent!

### **INSCRIVEZ VOUS POUR NOS DEPLACEMENTS:**

**12 SEPTEMBRE 2019** : action au TASS de PERIGUEUX pour des dossiers. Départ du car de PIQUECAILLOUX à 12h30 et audience à 14h00

**26 SEPTEMBRE 2019** : action à la cour d'appel de BORDEAUX pour des dossiers. Départ du car de PIQUECAILLOUX à 11h00 pour une audience à 14h00 .

**26 SEPTEMBRE 2019** : action au TASS de PERIGUEUX pour des dossiers. Départ du car de PIQUECAILLOUX à 12h30 pour une audience à 14h00.

**17 OCTOBRE 2019** : action au TASS de PERIGUEUX pour des dossiers. Départ du car de PIQUECAILLOUX à 12h30 et audience à 14h00.

Pensez à vous inscrire sans attendre le coup de fil de Marc : appelez-le, (ce sera une aide précieuse pour lui) au 05 53 74 12 03

**Le fait d'avoir 2 audiences le même jour – le 26 septembre 2019 - (comme le 27 septembre 2018 où c'est déjà arrivé) vient des juridictions et nous devons remplir les 2 cars pour soutenir nos amis. Nous comptons sur vous pour assurer la réussite de ces manifestations.**

# GESTION DES DECHETS QUOTIDIENS ET DESTRUCTION DES DECHETS DANGEREUX

(Suite de nos précédentes assemblées de fin d'année)

Ce seront des thèmes de **l'assemblée de fin d'année 2019**, abordés à partir de notre expérience régionale « amiante et autres cancérogènes » et collecte des déchets ménagers dans les perspectives actuelles ?

## **ASSEMBLEE DE de fin d'année de VOTRE ASSOCIATION** **« CERADER 24 » (notez bien la date et l'heure !)** **Salle Louis DELLUC à BERGERAC (Piquecailloux)**

**accueil à partir de 16h30**  
**début des travaux à 17h30 précises**

-----

*Notre ambition pour ce moment important de la vie de votre association est de vous apporter des éclairages sur 3 de nos doléances car, comme nous,*

***VOUS ETES DIRECTEMENT CONCERNES :***

### ***1 - les déchets en région (ordinaires et dangereux) gestion et coûts...***

*Le conseil régional a accepté de participer à notre assemblée et présentera ce que devrait être le futur pour les particuliers dans la région dès 2020 ... ? Nous avons bien besoin d'obtenir des informations précises sur ces questions ... (avant la participation de la CAVAM (A) rien ne se faisait sur les déchets dangereux par exemple)*

### ***2 - l'évolution de cette question en France et en Europe, une politique écologique des déchets ?***

*Nous avons pu obtenir la participation de Madame Michelle DEMESSINE sénatrice du Nord (PCF-front de gauche) bien au fait de ces questions qui nous l'a prouvé en participant à la réunion constitutive de la CAVAM en novembre 2016 à LILLE.*

### ***3 - Et un point sur la destruction de l'amiante à BERGERAC***

*C'est Jean Marc SEGUREL qui apportera des explications sur l'avancée importante du projet soutenu depuis 5 ans par le CERADER 24, avec depuis mars 2018 le soutien actif du collectif « éradication amiante »*

#### **SCANDALE A TOULOUSE :**

Des matériaux recyclés **certifiés sans amiante** et utilisés pour remblayer les terrains d'une école et sur les terrains de l'INRA en contenaient ! Dangereux pour les enfants, les enseignants et les chercheurs, la mise en danger d'autrui est déjà en soi inconcevable ... Mais l'entreprise chargée de remblayer les terrains s'est approvisionnée dans une entreprise de concassage ... qui était sa filiale ... Y aura-t-il enquête, inculpation ... c'est à suivre à moins que ne s'appliquent les choix de « SARKOZY – MACRON » **de dépenaliser le droit des affaires ... !** On n'en a pas fini !

#### **TOUTE HONTE BUE ... A POLYREY**

L'entreprise déjà maintes fois condamnée en faute inexcusable de l'employeur a été, récemment encore, condamnée pour avoir porté atteinte à la santé d'un de ses anciens salariés. Il s'agissait de plaques pleurales et la cour d'appel de BORDEAUX a, sur la base des plaidoiries (pour nous maître E. LEROUX) a condamné l'entreprise à indemniser le plaignant validant la « faute inexcusable de l'employeur » ! Mais, au lieu d'en rester là, POLYREY engage un pourvoi en cassation, tentant à tous prix de casser la « faute inexcusable » Inqualifiable ! Surtout lorsque l'on a 34 malades et 15 décès ... c'est indécent !